



## Reouvrir un dossier accident de la voix publique

Par **lorddu33**, le **08/01/2008** à **11:43**

Bonjour

Voila je vous pose une question.

J'ai eu un accident de la route en allant à mon travail en 2001, la personne responsable à été reconnu et son assurance a bien prit a sa charge les frais. Mais en 2004 ils ont clôturés et mon dossier en me considérant consolidé avec séquelle. Hors en juillet de cette année j'ai eu une aggravation de mon état de santé et été opéré. Rechute accepté et reconnu par la sécu en AT. Alors ? je voudrais savoir si je peu recouvrir mon dossier auprès de l'assurance adverse et faire revalue mes séquelles?

Par **ly31**, le **08/01/2008** à **17:55**

Bonsoir,

Je vous conseille de vous mettre en rapport avec des spécialistes, telle que la F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés de la Vie)

Dans quel département êtes-vous ?

A vous lire

ly31

Par **David2**, le **08/01/2008** à **18:34**

Bonsoir ,

Vous pouvez faire valoir l'aggravation de votre état de santé auprès de l'assureur garantissant l'indemnisation des dommages .

Vous disposez d'un délai de 10 ans à compter de l'aggravation.

Cordialement ,

Par **lorddu33**, le **09/01/2008** à **08:13**

merci pour vos réponses.